

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Samedi 4 juillet 2020 à 9h30

Convocation : 29 juin 2020.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, BOIRON Christian, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIÉ Véronique, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : /

Absents : /

Mme AUBERT a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

- 1 - Election du Maire
- 2 - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- 3 – Election des Adjoints au Maire

Délibération n° 2020/31

Rapporteur : Mme Claudette LORTHIOS

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il est procédé à l'élection du maire.

Monsieur Jean-Luc VIGNAUD et Monsieur Pierre-Jean AUGU ont été choisis par le Conseil comme assesseurs, Monsieur Benoît BIGOT est nommé secrétaire.

Candidats déclarés :

Monsieur DUBREUIL Jean-Paul

Monsieur LACROIX Éric

IER TOUR DE SCRUTIN

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	15
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	1
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> :	14
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> :	8
<u>A obtenu</u> :	
Monsieur DUBREUIL Jean-Paul	2
Monsieur LACROIX ÉRIC	12

Monsieur LACROIX Éric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

2 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**Délibération n° 2020/32**

Membres en exercice : 15 – Présents à la séance : 15 – Votants : 15

Pour : 12 – Contre : 2 – Abstention : 1

Le Maire expose que conformément à la législation, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal de la commune de Vallières les Grandes étant de 15 membres, le nombre maximal d'adjoints est de 4.

Vu l'article L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Vallières les Grandes.

3 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Délibération n° 2020/33

Vu les articles L2122-7 et L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2020 – 31 relative à la détermination du nombre des adjoints,

Il est procédé à l'élection du 1er adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le 1er adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés :

Monsieur DUBREUIL Jean -Paul

Monsieur LE FRÊNE Patrick

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

A obtenu :

Monsieur DUBREUIL Jean-Paul 2

Monsieur LE FRÊNE Patrick 12

Est élu : M. LE FRÊNE Patrick, 1er adjoint au Maire de la commune de Vallières-les-Grandes

Il est procédé à l'élection du deuxième adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le deuxième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés :

Madame AUBERT Lolita

Monsieur DUBREUIL Jean -Paul

1ER TOUR DE SCRUTIN

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	15
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	0
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> :	15
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> :	8

A obtenu :

Madame AUBERT Lolita	13
Monsieur DUBREUIL Jean-Paul	2

Est élu : Mme AUBERT Lolita, 2^{ème} adjointe au Maire de la commune de Vallières-les-Grandes

Il est procédé à l'élection du troisième adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le troisième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés :

Monsieur DORLÉANS Thierry
Monsieur DUBREUIL Jean -Paul

1ER TOUR DE SCRUTIN

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	15
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	1
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> :	14
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> :	8

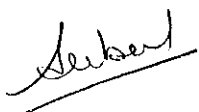
A obtenu :

Monsieur DORLÉANS Thierry.....	11
Monsieur DUBREUIL Jean-Paul	3

Est élu : M DORLÉANS Thierry, 3^{ème} adjoint au Maire de la commune de Vallières-les-Grandes

Séance levée à 10h15.

La secrétaire
Lolita AUBERT



Le Maire
Eric LACROIX

